



Date de génération de ce justificatif : 16/06/2026

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure*

## CAROMAR – Modification(s) de société

### Référence :

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 12 juin 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société

CAROMAR Société anonyme transformée en société par actions simplifiée au capital de 39 000 € Siège social : Z.A.C de Kervidannou – Lieudit La Madeleine – 29300 MELLAC RCS QUIMPER 380 222 802 AVIS DE TRANSFORMATION Aux termes d'une délibération en date du 29 mai 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Objet principal : L'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante de vente de produits et réalisation de services destinés aux véhicules, situé à Z.A.C de Kervidannou – Lieudit La Madeleine (29300) MELLAC, sous l'enseigne : ROADY Le capital social reste fixé à la somme de 39 000 €. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé participe personnellement au vote. Toutefois, il peut désigner, par écrit, un mandataire en la personne d'un autre associé. Si un associé est une personne morale, celle-ci est valablement représentée par son représentant légal ou encore par tout mandataire habilité par le représentant légal de cette personne morale. Chaque action donne droit à une voix. TRANSMISSION DES ACTIONS : la cession d'actions doit être autorisée par la société, à l'exception des mutations d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ainsi qu'aux cessions ou donations d'actions à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par un conseil d'administration. Les fonctions des administrateurs de M. Jacki LE JOUAN, M. Xavier LE JOUAN, et Mme Maryvonne LE JOUAN – OLLIVIER, ainsi que les fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Mme Maryvonne LE JOUAN – OLLIVIER, et des Directeurs Généraux délégués de M. Jacki LE JOUAN et M. Xavier LE JOUAN, cessent à compter du 29 mai 2026. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par M. Xavier LE JOUAN domicilié à

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

KERVIDANOU 3, BP 526, MELLAC (29 300). Pour avis Le Président

[Consulter cette annonce en ligne](#)